

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 NOVEMBRE 2019

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2020**

Membres élus présents : MM. BAILLY – BERTILLOT – BORTOT – BUGAUD - DELLABLANCHE – FONTENAT – FRATTA – GALLET – GINOT – JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON - MONNET – NALLET – PRADEL – VERNE - VILLARD

Membres associés présents : MM. CORBIOLI – DUCLOS-COLAS - LAMY – MAULET - PIERROT – PREVALET - VIALLO

Intervention de Mme Agnès Bertillot, Trésorière

Lors du séminaire régional du 11 juillet 2018 sur les hypothèses de répartition de la ressource fiscale, la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes a simulé la baisse de la ressource fiscale telle que prévue par la trajectoire envisagée par l'Etat, soit 400 millions sur 4 ans. Cette simulation technique prévoit que soit attribuée à la CCI de l'Ain une contribution 2020 qui devrait s'élever à 2 964 000 € contre 3 639 000 € dans le budget primitif pour 2019, soit une nouvelle baisse de 675 000 €. Les travaux complémentaires sur la répartition de la ressource fiscale pour l'exercice 2020 sont en cours à la CCIR ; ils seront intégrés à l'hypothèse retenue pour l'élaboration du budget rectificatif pour l'exercice 2020.

Ce budget primitif pour l'exercice 2020 doit donc s'appuyer sur les orientations fournies par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes et sur les différentes décisions prises depuis plusieurs exercices ou à prendre par la Chambre pour poursuivre la baisse de ses charges de fonctionnement.

1. RAPPEL : LES DONNEES REGIONALES

1.1. Répartition régionale

La CCIR Auvergne-Rhône-Alpes répartit la ressource fiscale selon les choix arrêtés par le Bureau et la Commission des Finances, ajustée des impacts de la régionalisation sur les fonctions support (informatique, comptabilité, ressources humaines) et des projets régionaux en cours de déploiement. Pour l'actuelle mandature, elle tient toujours compte du rapprochement avec la pesée économique, de la protection des Chambres les plus fragiles et d'un ajustement pour les grands équipements.

Selon l'hypothèse retenue d'une baisse de la dotation régionale, la ressource fiscale affectée après imputation du budget de la CCI R Auvergne Rhône-Alpes, des fonctions régionales et des projets régionaux, le montant disponible pour notre compagnie serait de 2 964 000 €, en baisse de 675 000 € par rapport à la trajectoire initiale de l'exercice 2019, ce qui constitue une hypothèse la plus défavorable selon les travaux en cours de répartition de la ressource fiscale.

1.2. Orientations budgétaires

Les orientations budgétaires sont les suivantes :

- une poursuite de la baisse des charges de fonctionnement ; une fois de plus, les actions seront dimensionnées au plus juste pour atteindre les objectifs tout en limitant la charge budgétaire.
- un ajustement global des effectifs aux ressources prévisionnelles : le non-remplacement des départs des agents, pour quelque motif que ce soit, est systématiquement analysé en regard de la pérennisation des missions portées par le poste concerné. Les services concernés devront s'organiser en conséquence.
- des actions conformes aux priorités régionales, dans le cadre de l'évolution de la réglementation concernant les Chambres, compte tenu du Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et de la Convention d'Objectifs et de Moyens déclinée en conséquence.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 NOVEMBRE 2019

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2020**

2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT : RECONDUCTION

2.1. Dispositions générales

- les frais de gestion sont ajustés selon les derniers volumes connus et les tendances de leur évolution (certains contrats de maintenance sont revalorisés, conformément aux dispositions contractuelles, ceux relatifs à l'informatique sont validés avec le Directeur régional des systèmes d'information),
- les paramètres variables des charges de personnel sont fixés soit par CCI France, soit par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes ; ainsi, si la valeur du point reste toujours inchangée, le taux de cadrage plafonné tient compte de l'évolution des taux d'ancienneté et des indices d'expérience, une provision relative à l'auto-assurance chômage des Chambres est intégrée (dans le cadre de la révision du régime d'indemnisation par la CMAC des agents privés d'emploi),
- les coûts de l'énergie sont ajustés aux consommations et revalorisés.

2.2. Opérations non reconduites et incidences sur l'organisation des services

Dans le respect des orientations budgétaires, diverses modifications dans l'organisation des services sont à prendre en compte :

o Direction Générale et Affaires Générales :

- Le poste d'assistante administrative (assistante niveau III) est supprimé ; ce poste est non pourvu depuis la démission en cours de stage probatoire de l'agent stagiaire. Les missions ont été revues et/ou réparties entre les agents de la Direction Générale.

o Direction Développement des Entreprises :

- Le poste de conseiller d'entreprises innovation et compétitivité (conseiller entreprise I niveau V) est supprimé ; ce poste est non pourvu depuis la démission de l'agent titulaire. Les missions ont été revues et/ou réparties entre les conseillers de la Direction Développement des Entreprises.

o Direction Développement Emploi Formation Apprentissage :

- Le poste d'agent de formalités emploi formation (chargé de formalités niveau IV) est supprimé ; une procédure de licenciement pour suppression de poste est donc mise en œuvre. Cette suppression devrait prendre effet au 28 février 2020. Les charges de personnel incluent l'indemnité de licenciement à verser à l'agent dont le poste est supprimé.

- Le poste de conseiller technique emploi formation (conseiller entreprise II niveau VI) est supprimé ; ce poste est non pourvu depuis la démission de l'agent titulaire. Les missions ont été revues et/ou réparties entre les agents du service emploi formation apprentissage.

o Pôle Administration Gestion :

- Le poste d'assistante administrative comptable (d'assistante spécialisée niveau IV) est supprimé ; ce poste est non pourvu depuis le départ en CCART de l'agent titulaire.

2.3. Incidence des opérations en cours

Les opérations suivantes ont un impact sur le budget :

- le maintien en condition de service du bâtiment ex-Magistrature, inoccupé depuis le départ des services du Ministère de la Justice en cours d'année 2016, dans la perspective d'une meilleure visibilité budgétaire sur sa rénovation (en vue d'y accueillir le campus de Bourg-en-Bresse de l'EGC Centrest),
- la poursuite de la montée en puissance des actions de formation continue,

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 NOVEMBRE 2019

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2020**

- l'action "A deux pas mon commerçant", conformément au schéma sectoriel voté au niveau régional, n'a lieu que tous les deux ans et aura donc lieu en 2020,
- la prolongation des opérations d'animation commerciale de la Plastics Vallée, de Plaine de l'Ain Côtière, de Bresse Val de Saône et de Bugey Belley,
- les indemnités consulaires (Président et Trésorier) sont désormais traitées comme les charges de personnel et refacturées à l'euro l'euro en autres charges.

En attente de son déploiement opérationnel, l'EGC reste budgétairement intégrée au service emploi formation apprentissage ; tous les produits et charges liés à l'école sont donc intégrés à ce budget. L'externalisation effective de l'EGC sera transcrite dans le budget rectificatif pour l'exercice 2020.

2.4. Opérations nouvelles

La convention de mise à disposition de compétences d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels initiée courant 2019 avec le SDIS de l'Ain agit en année pleine sur cet exercice budgétaire, soit 100 000 €.

o Direction Développement des Entreprises :

Un poste de développeur commercial (attaché commercial niveau IV) est créé en CDD, désormais de droit privé ; ce poste est dédié à l'appui à la commercialisation des prestations des conseillers. Il serait rattaché à la Direction Développement des Entreprises.

o Direction Développement du Commerce :

Un poste d'animateur d'opération commerciale (animateur de groupement d'entreprises niveau IV) est créé en CDD, désormais de droit privé sur le poste de Manager de Centre-Ville de Bourg-en-Bresse ; ce poste est cofinancé par la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse, le FISAC, l'Union Commerciale et le Département de l'Ain.

3. BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget des investissements tiendra à nouveau compte du renouvellement du parc informatique et du mobilier de la Chambre, mais également de la poursuite des travaux de mise aux normes du patrimoine immobilier de la Chambre (Hôtel Consulaire, bâtiment CCI Formation et Centre des Entrepreneurs). Un budget de 100 000 € est affecté en travaux en cours pour lancer les investissements préparatoires à la rénovation de l'immeuble ex-Magistrature, dans la perspective de définir le montant des investissements nécessaires. En ce qui concerne les investissements relatifs à l'informatique, ils font préalablement l'objet d'une revue de validation par la direction régionale des systèmes d'information de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes.

Les fonds affectés aux associations de prêts d'honneur depuis 2010 sont en période de droit de reprise ; ainsi, conformément aux traités d'apports, ce sont 1 682 800 euros qui ont été attribués dans la première tranche avec ce droit de reprise. Après 639 600 € en 2019, ce sont 480 500 € qui doivent être repris en 2020. Pour mémoire, une enveloppe globale de 1 500 000 € sur 4 exercices pour les apports aux fonds de prêts des associations liées à la création et la reprise d'entreprises a été affectée en 2017, soit 375 000 € par an en investissements financiers jusqu'en 2020. La tenue d'un comité de pilotage décide le cas échéant de l'attribution des montants aux associations.

3.1. Opérations générales d'investissement corporel

- les travaux préparatoires à la rénovation du bâtiment ex-Magistrature pour 100 000 €,
- le renouvellement d'installations techniques et d'agencements pour 60 000 €,
- le renouvellement de mobilier de bureau pour 30 000 €.
- le renouvellement courant des matériels informatiques, 20 000 €.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 NOVEMBRE 2019

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2020**

3.2. Opérations générales d'investissement financier

- Les apports aux fonds de prêts des associations de prêt d'honneur pour 375 000 €.

4. EQUILIBRE BUDGETAIRE

4.1. Charges

	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
Achats marchandises	29 930 €	20 500 €	8 500 €
Salaires et indemnités (1)	41 107 €	41 994 €	-
Charges sociales	7 483 €	8 679 €	366 €
Achats et charges externes	4 664 640 €	4 918 158 €	4 827 782 €
Impôts et taxes	101 645 €	110 570 €	98 387 €
Dotation amort. provisions	404 440 €	439 564 €	355 837 €
Autres charges (2)	236 980 €	219 023 €	166 789 €
Charges financières	-	-	-
Charges exceptionnelles	192 022 €	138 421 €	-
Impôt sur les Sociétés	-	2 500 €	5 500 €
Total des charges	5 678 247 €	5 899 409 €	5 463 161 €
Résultat bénéficiaire	284 199 €	-	-
Total général	5 962 446 €	5 899 409 €	5 463 161 €

(1) intégrés en achats et charges externes depuis la gestion centralisée au niveau régional,

(2) dont ci-dessous le détail des concours financiers

Bénéficiaires	Primitif 2020
Fonds développement enseignement	76 000 €
Contribution Alimentec	54 824 €
CDDRA IAA	10 000 €
Challenge des unions commerciales	6 800 €
Fonds de concours du Tribunal de commerce	5 300 €
Divers (autres bénéficiaires)	3 115 €
Total	156 039 €

Principales variations des charges :

- la baisse des achats et charges externes obtenue par la rationalisation continue des dépenses de fonctionnement tant opérationnelles que liées à l'entretien du patrimoine, et notamment les subventions attribuées,
- la baisse des charges de personnel refacturées par la CCIR Auvergne Rhône-Alpes en charges externes liées aux postes supprimés (y compris les indemnités exceptionnelles de licenciement liées à la suppression du poste d'assistant technique).

4.2. Produits

	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
Ressource fiscale	4 483 101 €	3 710 125 €	2 964 000 €
Ventes	65 831 €	48 500 €	70 000 €
Production vendue	851 796 €	949 745 €	1 170 217 €
Subventions	542 126 €	522 621 €	380 986 €
Reprise sur provisions	4 594 €	-	-
Produits financiers	13 975 €	25 000 €	14 500 €
Produits exceptionnels	1 023 €	96 €	96 €
Total des produits	5 962 446 €	5 256 087 €	4 599 799 €
Résultat déficitaire	-	643 322 €	863 362 €
Total général	5 962 446 €	5 899 409 €	5 463 161 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 NOVEMBRE 2019

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2020**

Principales variations des produits :

- la poursuite de la baisse de la ressource fiscale qui s'appuie sur le niveau de l'hypothèse retenue au niveau régional et sur les critères de répartition votée en commission des finances régionale,
- la poursuite de la montée en puissance des actions de formation continue,
- le relatif maintien des subventions, malgré l'incertitude pesant sur les finances des principaux partenaires financiers, dont les financements relatifs à la nouvelle opération d'animation commerciale (Bourg-en- Bresse Centre de Ville),
- la baisse importante de l'affectation de taxe d'apprentissage.

4.3. Capacité d'autofinancement

	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable cession	-	-	-
Dotation amort provision	594 980 €	577 985 €	355 837 €
Résultat positif	284 199 €	-	-
Total augmentation	879 179 €	577 985 €	355 837 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits cession actif	-	-	-
Subventions virées au résultat	96 €	96 €	96 €
Reprise sur provisions	6 544 €	-	-
Déficit de l'exercice	-	643 418 €	863 362 €
Total diminution	6 640 €	562 088 €	863 458 €
Capacité d'autofinancement	+872 539 €	-65 433 €	-507 621 €

4.4. Opérations en capital

	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	123 566 €	134 000 €	210 000 €
Immobilisations financières	390 984 €	775 000 €	375 000 €
Augmentation des stocks	-	-	-
Remboursement emprunts	-	-	-
Total des emplois	514 550 €	909 000 €	585 000 €
<u>Ressources :</u>			
CAF	+872 539 €	-65 433 €	-507 621 €
Diminution immobilisations fin.	142 115 €	639 600 €	480 500 €
Diminution des stocks	790 €	-	-
Emprunts et dettes financières	3 308 €	-	-
Total des ressources	1 018 752 €	574 167 €	-27 121 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	-	334 833 €	612 121 €
Excédent sur le fonds de roulement	504 202 €	-	-

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 NOVEMBRE 2019

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2020**

Dans cette esquisse, le budget prévoit donc un résultat de fonctionnement déficitaire à 863 362 €, conséquence de la baisse de la ressource fiscale prise dans son hypothèse la plus défavorable, malgré les effets du plan de rationalisation des charges mis en œuvre depuis plusieurs exercices. En outre, la suppression du poste d'assistant technique implique un licenciement dont le coût est évalué à 70 K€.

Dans cette version primitive du budget 2020, la capacité d'autofinancement est négative à 507 621 € et le fonds de roulement est ponctionné de 612 121 € afin de financer les investissements, conformément aux différentes décisions d'assemblée générale concernant notamment le financement du fonds d'apport à la création et la reprise d'entreprise, et le surcoût ponctuel du licenciement.

Ce résultat est également la conséquence de la poursuite de la rationalisation des charges de fonctionnement et, notamment, par les modifications des charges de personnel des postes suivants :

o Direction Générale et Affaires Générales :

- Le poste d'assistante administrative (assistante niveau III) est supprimé ; ce poste est non pourvu depuis la démission en cours de stage probatoire de l'agent stagiaire. Les missions ont été revues et/ou réparties entre les agents de la Direction Générale.

o Direction Développement des Entreprises :

- Le poste de conseiller d'entreprises innovation et compétitivité (conseiller entreprise I niveau V) est supprimé ; ce poste est non pourvu depuis la démission de l'agent titulaire. Les missions ont été revues et/ou réparties entre les conseillers de la Direction Développement des Entreprises.

o Direction Développement Emploi Formation Apprentissage :

- Le poste d'agent de formalités emploi formation (chargé de formalités niveau IV) est supprimé ; une procédure de licenciement pour suppression de poste est donc mise en œuvre. Cette suppression devrait prendre effet au 28 février 2020. Les charges de personnel incluent l'indemnité de licenciement à verser à l'agent dont le poste est supprimé.

- Le poste de conseiller technique emploi formation (conseiller entreprise II niveau VI) est supprimé ; ce poste est non pourvu depuis la démission de l'agent titulaire. Les missions ont été revues et/ou réparties entre les agents du service emploi formation apprentissage.

o Pôle Administration Gestion :

- Le poste d'assistante administrative comptable (d'assistante spécialisée niveau IV) est supprimé ; ce poste est non pourvu depuis le départ en CCART de l'agent titulaire.

5. COMMISSION DES FINANCES

Ce budget primitif pour l'exercice 2020 a reçu un avis favorable de la part de la Commission des Finances du 4 novembre 2019.

Monsieur Philippe Verne donne lecture de cet avis.

Parole à Philippe Verne

La Commission des Finances s'est réunie le 4 novembre 2019 afin d'émettre un avis sur le budget primitif de l'année 2020.

"Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget primitif de l'année 2020."

Ce budget primitif pour l'exercice 2020, ses décisions organisationnelles et ses annexes budgétaires sont soumis :

- pour avis à la CCI R Auvergne Rhône-Alpes,
- pour délibération à l'Assemblée Générale du 25 novembre 2019.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 NOVEMBRE 2019

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2020**

L'Assemblée,

- vu l'exposé d'Agnès Bertillot, Trésorière,
- vu l'avis de la Commission des Finances,
après examen et échanges d'observations, et après avoir délibéré approuve le budget primitif 2020, qui intègre :

- Direction Générale et Affaires Générales :

- Le poste d'assistante administrative (assistante niveau III) est supprimé, ce poste est non pourvu depuis la démission en cours de stage probatoire de l'agent stagiaire. Les missions ont été revues et/ou réparties entre les agents de la Direction Générale

-Direction Développement des Entreprises :

- Le poste de conseiller d'entreprises innovation et compétitivité (conseiller entreprise I niveau IV) est supprimé, ce poste est non pourvu depuis la démission de l'agent titulaire. Les missions ont été revue et/ou réparties entre les conseillers de la Direction Développement des Entreprises.

-Direction Développement Emploi Formation Apprentissage

- Le poste d'agent de formalités emploi formation (chargé de formalités niveau IV) est supprimé, une procédure de licenciement pour suppression de poste est donc mise en œuvre. Cette suppression devrait prendre effet au 28 février 2020. Les charges de personnel incluent l'indemnité de licenciement à verser à l'agent dont le poste est supprimé.
- Le poste de conseiller technique emploi formation (conseiller entreprise II niveau VI) est supprimé ; ce poste est non pourvu depuis la démission de l'agent titulaire. Les missions ont été revues et/ou réparties entre les agents du service emploi formation apprentissage.

-Pôle Administration Gestion :

- Le poste d'assistante administrative comptable (d'assistante spécialisée niveau IV) est supprimé, ce poste est non pourvu depuis le départ en CCART de l'agent titulaire.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

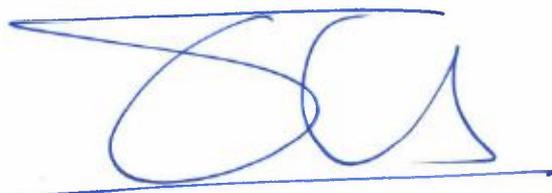
- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président



DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 NOVEMBRE 2019

Objet : BUDGET PRIMITIF 2020 – ANNEXES BUDGETAIRES

A.1/ service général

Charges	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
Achats marchandises	29 806 €	20 500 €	8 500 €
Salaires	41 107 €	41 994 €	-
Charges sociales	7 203 €	8 400 €	-
Achats et charges externes	3 527 148 €	3 581 463 €	3 594 731 €
Impôts et taxes	73 918 €	85 788 €	74 288 €
Dotations amort. et prov.	236 438 €	298 135 €	215 412 €
Concours financiers	97 455 €	87 839 €	84 839 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	592 719 €	580 744 €	536 320 €
Charges exceptionnelles	162 819 €	113 243 €	-
IS	-	2 500 €	5 500 €
Total des charges	4 768 613 €	4 820 606 €	4 519 590 €
Résultat bénéficiaire	467 121 €	-	-
Total général	5 235 734 €	4 820 606 €	4 519 590 €

Produits	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
Ressource fiscale	4 483 101 €	3 710 125 €	2 964 000 €
Ventes	65 831 €	48 500 €	70 000 €
Production vendue	280 167 €	178 137 €	344 796 €
Subventions	342 277 €	334 621 €	355 986 €
Produits financiers	13 975 €	25 000 €	14 500 €
Autres produits et transfert de ch.	47 471 €	41 232 €	46 078 €
Reprise sur provisions	2 877 €	-	-
Produits exceptionnels	35 €	-	-
Total des produits	5 235 734 €	4 337 615 €	3 795 360 €
Résultat déficitaire	-	482 991 €	724 230 €
Total général	5 235 734 €	4 820 606 €	4 519 590 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	399 254 €	411 378 €	215 412 €
Résultat positif	467 121 €	-	-
Total augmentation	866 375 €	411 378 €	215 412 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits de cession des actifs	-	-	-
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	6 065 €	-	-
Déficit de l'exercice	-	482 991 €	724 230 €
Total diminution	6 065 €	482 991 €	724 230 €
Capacité d'autofinancement	+860 310 €	-71 613 €	-508 818 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 NOVEMBRE 2019

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2020 – ANNEXES BUDGETAIRES**

Opérations en capital	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	84 845 €	91 000 €	180 000 €
Immobilisations financières	390 984 €	775 000 €	375 000 €
Remboursement des emprunts	183 €	-	-
Augmentation des stocks	-	-	-
Opérations interservices	23 002 €	36 820 €	28 803 €
Total des emplois	499 014 €	902 820 €	583 803 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+860 310 €	- 71 613 €	- 508 818 €
Cessions d'immobilisations	142 115 €	-	-
Diminution des stocks	790 €	-	-
Emprunts et dettes financières	-	639 600 €	480 500 €
Total des ressources	1 003 215 €	567 987 €	-28 318 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	334 833 €	612 121 €
Excédent du fonds de roulement	504 201 €	-	-

A.2/ Service formation

Charges	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	280 €	279 €	366 €
Achats et charges externes	1 113 188 €	1 300 143 €	1 199 539 €
Impôts et taxes	12 593 €	12 815 €	12 725 €
Dotations amort. et prov.	154 440 €	138 590 €	137 209 €
Concours financiers	139 523 €	131 184 €	81 950 €
Charges financières	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	28 129 €	25 178 €	-
Total des charges	1 448 153 €	1 608 189 €	1 431 789 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	1 448 153 €	1 608 189 €	1 431 789 €

Produits	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	508 548 €	718 677 €	763 260 €
Subventions	199 849 €	188 000 €	25 000 €
Reprise sur provisions	185 €	-	-
Produits financiers	-	-	-
Autres produits	817 €	-	-
Contributions reçues des services	592 719 €	580 744 €	536 320 €
Produits exceptionnels	988 €	96 €	96 €
Total des produits	1 303 106 €	1 487 517 €	1 324 676 €
Résultat déficitaire	145 047 €	120 672 €	107 113 €
Total général	1 448 153 €	1 608 189 €	1 431 789 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 NOVEMBRE 2019

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2020 – ANNEXES BUDGETAIRES**

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
Eléments d'augmentation :			
Valeur comptable des actifs cédés	-	-	-
Dotations amort. et prov.	182 164 €	163 768 €	137 209 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	182 164 €	163 768 €	137 209 €
Eléments de diminution :			
Subventions virées au résultat	96 €	96 €	96 €
Reprise sur provisions	185 €	-	-
Déficit de l'exercice	145 047 €	120 672 €	107 113 €
Total diminution	145 328 €	120 768 €	107 209 €
Capacité d'autofinancement	36 836 €	43 000 €	30 000 €

Opérations en capital	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
Emplois :			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	36 836 €	43 000 €	30 000 €
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	36 836 €	43 000 €	30 000 €
Ressources :			
Capacité d'autofinancement	+36 836 €	+43 000 €	+30 000 €
Subventions d'équipement	-	-	-
Cession d'actifs	-	-	-
Total des ressources	36 836 €	43 000 €	30 000 €
Prélèvement sur fds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

A.3/ Service divers

Charges	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
Achats marchandises	-	-	-
Salaires	-	-	-
Charges sociales	-	-	-
Achats et charges externes	80 015 €	79 759 €	81 565 €
Impôts et taxes	15 133 €	11 967 €	11 374 €
Dotations amort. et prov.	13 562 €	2 839 €	3 216 €
Concours financiers	-	-	-
Intérêts des emprunts	-	-	-
Contributions versées aux services	-	-	-
Charges except. et IS	1 074 €	-	-
Total des charges	109 784 €	94 565 €	96 155 €
Résultat bénéficiaire	-	-	-
Total général	109 784 €	94 565 €	96 155 €

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 NOVEMBRE 2019

Objet : BUDGET PRIMITIF 2020 – ANNEXES BUDGETAIRES

Produits	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
Ressource fiscale	-	-	-
Ventes	-	-	-
Production vendue	63 081 €	52 931 €	62 161 €
Subventions	-	-	-
Reprise sur provisions	294 €	-	-
Autres produits	8 533 €	1 975 €	1 975 €
Produits financiers	-	-	-
Produits exceptionnels	-	-	-
Total des produits	71 908 €	54 906 €	64 136 €
Résultat déficitaire	37 876 €	39 659 €	32 019 €
Total général	109 784 €	94 565 €	96 155 €

Capacité d'autofinancement	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Dotations amort. et prov.	13 562 €	2 839 €	3 216 €
Résultat positif	-	-	-
Total augmentation	13 562 €	2 839 €	3 216 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Subventions virées au résultat	-	-	-
Reprise sur provisions	294 €	-	-
Déficit de l'exercice	37 876 €	39 659 €	32 019 €
Total diminution	38 170 €	39 659 €	32 019 €
Capacité d'autofinancement	-24 608 €	-36 820 €	-28 803 €

Opérations en capital	Exécuté 2018	Rectificatif 2019	Primitif 2020
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 885 €	-	-
Immobilisations financières	-	-	-
Remboursement des emprunts	-	-	-
Opérations interservices	-	-	-
Total des emplois	1 885 €	0 €	0 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	-24 608 €	-36 820 €	-28 803 €
Emprunts et autres dettes	3 491 €	-	-
Opérations interservices	23 002 €	36 820 €	28 803 €
Total des ressources	1 885 €	0 €	0 €
Prélèvement sur fonds de roulement	-	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	-	-

PF	FB
	